



## Compte-rendu réunion des parents d'élèves 26 mai 2014

### Présents :

Fatima ABDELKAOUI, Sandrine CASTANO, Anne-Marie FAURE, Audrey GARCON, Pierre HELLE, Alain IBARROLA, Agnès LABARCHEDE, Delphine PILON-JAFFRES, Béatrice ROMANES, Mona SADKI, Christine TENAND, Patrick THUDEROZ, Marie-Line ZANOTA

### ORDRE DU JOUR :

1. L'adhésion à la FCPE
2. Point sur la situation des comptes de l'association
3. La fête de l'école et la participation de l'A.P.E
4. Objectifs pour la rentrée prochaine

## 1. L'adhésion à la FCPE

Pierre explique les raisons qui l'ont amené à faire cette proposition d'adhésion de l'association à une grande centrale de parents d'élèves, en l'occurrence la FCPE.

Tout d'abord, il s'agit d'une association apolitique qui s'engage pour une école laïque, gratuite et qui a pris position sur de nombreux sujets (restauration scolaire, études...)

Au sein du département, elle représente 13700 adhérents et compte 1800 représentants aux conseils d'école. Cela représente un poids non négligeable auprès des institutions.

Une adhésion nous permettrait d'avoir le poids de la fédération derrière nous et d'être aidés (formations sur les questions de rentrée scolaire, sur l'organisation des élections...).

La fédération propose aussi des documents, des informations sur les sujets qui nous concernent (organisation de bourses aux livres, affichage, adhésions, documentation, soutien, aide juridique si besoin, photocopies, tracts, timbres...).

Elle dispose d'un site internet qui renferme nombre d'informations en cas de besoin.

Le montant de la cotisation est déductible fiscalement.

L'adhésion comprend une assurance.

Le montant de l'adhésion est de 20€ par an et par adhérent (qui comprend le journal de la FCPE), dont 4€ restent à la disposition du conseil local, qui doit être composé au minimum d'un président et d'un trésorier.

La question est soumise au vote.

Elle est adoptée par 12 votes « Pour » sur 12 votants exprimés.

## 2. Point sur les comptes de l'association

Il reste 335.86€ sur le compte courant et 543.40€ sur le compte épargne.

Les frais que l'association doit régler sont des frais de fonctionnement : photocopies, timbres, site internet, achat de bonbons pour la fête de l'école.

L'association pourra cette année encore offrir les bonbons pour la fête de l'école. (A savoir que Mme SOLLE était d'accord pour ne conserver que le bénéfice de la vente des brochettes et que l'association conserve le prix d'achat des fournitures.)

Cependant, il faut songer à des sources de revenus pour l'association dans les années à venir.

## 3. Participation de l'association à la fête de l'école élémentaire

L'association fournira, en plus des gâteaux préparés par les parents, des brochettes de bonbons au prix de 1€ pièce. **La préparation des brochettes se déroulera le Mardi 10 juin à 18h à l'école.**

Il faut que les parents réalisent également des gâteaux pour le 13 juin.

Le **maximum de volontaires** est bien entendu indispensable, tant pour la réalisation des brochettes (environ 400 exemplaires) le 10 juin, que pour **la mise en place du matériel pour la fête le 13 juin à partir de 15h30.**

## 4. Objectifs pour l'année prochaine

Il faudra rapidement se positionner sur les actions de l'association dès la rentrée prochaine : bourse aux jouets, vente de sapins (testée à Jean Zay), vente de croissants ou de petits pains... et sur l'organisation d'évènements (semaine piétonne ou autre).

L'association éditera un « flyer » à joindre aux cahiers de liaison qui sera remis dès la rentrée à tous les enfants afin de mieux faire connaître l'association.

Pierre ne se représentera pas à la présidence de l'association l'année prochaine, mais restera en tant que membre. Un appel à candidatures est donc lancé. Marie-Line est d'ores et déjà candidate. Avis aux volontaires...

**La prochaine réunion de l'A.P.E se déroulera le 26 juin au restaurant « Chez Maguy, 62 rue Château-Gaillard » à partir de 20h.**

[Texte]